



Révision du POS  
valant élaboration du PLU  
3b- ZONAGE  
Plan du village Ech : 1/2000<sup>e</sup>

Arrêté le: 12 septembre 2011  
Approuvé le: 21 mai 2012


POS / PLU	Approbation	Auteur
élaboration du POS	16/03/1990	D.D.E
1ère révision	20/12/2001	D.D.E
2ème modification	12/04/2007	C.E.A.U
3ème modification	03/11/2008	URBANS

UBAK  
5 rue de la Vallée - 34 200 Montpellier - 04 67 92 41 60 - ubak@orange.fr

**Légende**

- Limite de zone
- Emplacement réservé et n° d'opération
- E.B.C
- Zone d'interface de feu de forêt : à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé. Zone non aedificandi
- Construction existante n'apparaissant pas sur le cadastre
- Arbres à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Zone non aedificandi autour de la STEP
- Zone affectée par le bruit
- Marge de recul définissant une zone non-aedificandi en bordure des ruisseaux

- Zone concernée par le risque d'inondations PPRi - zone inondable bleue urbanisée Bu
- Zone concernée par le risque d'inondations PPRi - zone inondable rouge naturelle R
- Zone concernée par le risque d'inondations PPRi - zone inondable rouge urbanisée RU



**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

N°	Destination	superficie	Maître d'ouvrage
1	Amorce de voie à partir de la RD54 pour évitement Est de l'agglomération, emprise 16 mètres	1335 m <sup>2</sup>	Conseil Général
2	Amorce de voie à partir de la RD54 pour évitement Est de l'agglomération, emprise 16 mètres	2975 m <sup>2</sup>	Conseil Général
3	Aménagement d'un carrefour	2744 m <sup>2</sup>	Commune
4	Création de voie, liaison chemin des Grives / RD54, emprise 16 mètres	2968 m <sup>2</sup>	Commune
5	Extension du cimetière	1207 m <sup>2</sup>	Commune
6	Aménagement de voirie (chemin des Grives, chemin des Azouilles), emprise 10 à 11 mètres	2473 m <sup>2</sup>	Commune
7	Aménagement de voirie (chemin de Manely), emprise 10 à 11,50 mètres	1288 m <sup>2</sup>	Commune
8	Aménagement de voirie (chemin de la Lavande), emprise 10 mètres	1935 m <sup>2</sup>	Commune
9	Aménagement de voirie (chemin du Puits de Tourro), emprise 10 mètres	786 m <sup>2</sup>	Commune
10	Aménagement de voirie (chemin de la Paranasse), emprise 10 mètres	288 m <sup>2</sup>	Commune
11	Aménagement et extension de voirie (impasse des Poulardes), emprise 10 mètres	622 m <sup>2</sup>	Commune
12	Création d'un cheminement piétonnier le long du Devois emprise minimum 1,50 mètres	635 m <sup>2</sup>	Commune
13	Aménagement de voirie (rue des Mûriers et chemin rural n°1), emprise 7 à 9 mètres	1144 m <sup>2</sup>	Commune
14	Création de places de stationnement avenue du Bérange	246 m <sup>2</sup>	Commune
15	Aménagement de voirie (chemin des Roulines), emprise 8 m.	1302 m <sup>2</sup>	Commune
16	Création d'un cheminement piétonnier sécurisé et d'une aire de stationnement	334 m <sup>2</sup>	Commune
17	Aménagement de voirie, (chemin de Claude), emprise 8 m.	666 m <sup>2</sup>	Commune
18	Création d'un cheminement piétonnier le long du Bérange emprise minimum 1,50 mètres	1076 m <sup>2</sup>	Commune
19	Aménagement d'une liaison entre le parc et la salle Cardomet public	717 m <sup>2</sup>	Commune
20	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace public	332 m <sup>2</sup>	Commune
21	Aménagement du carrefour Avenue Croix de Mourin / chemin des Grives	363 m <sup>2</sup>	Commune
22	Création d'un espace intergénérationnel	7625 m <sup>2</sup>	Commune
23	Création de voirie vers les équipements publics	449 m <sup>2</sup>	Commune
24	Aménagement de voirie (rue des Mûriers) et création d'une aire de stationnement	1739 m <sup>2</sup>	Commune



